

## Communiqué de presse

25 novembre 2015

# Le Sesp, la Fédésap et la Fesp annoncent leur rapprochement en vue de la création d'une nouvelle organisation représentative

1

---

*A l'occasion de la 9<sup>e</sup> édition du Salon des Services à la personne, les fédérations et syndicats représentatifs des entreprises de services à la personne annoncent leur regroupement et la création de la Fédération nationale des services aux particuliers (FNSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

---

Réunis autour du « projet commun » validé en octobre à l'unanimité par leurs bureaux et conseils d'administration respectifs<sup>1</sup>, la Fédération du service aux particuliers (Fesp) représentée par son président, Maxime AIACH, le Syndicat des entreprises de services à la personne (Sesp), représenté par sa présidente, Sandra KÜNTZMANN-BURGO, et la Fédération française des entreprises de services à la personne (Fédésap), représentée par son président, Christian JUNIK, ont annoncé, lors de la 9<sup>e</sup> édition du Salon des services à la personne, qui se déroule Porte de Versailles à Paris, leur rapprochement en vue de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la Fédération nationale du service aux particuliers (FNSP).

En effet, constatant partager les mêmes enjeux de défense des entreprises et employeurs du secteur, de professionnalisation des métiers et de développement de l'activité, ils ont décidé de joindre leurs moyens dans le cadre d'une seule fédération nationale. Le « projet commun » validé par les trois organismes encadre le processus de transformation qui aboutira à la future FNSP, notamment sur les aspects de gouvernance, de moyens et d'objectifs.

Ce document, adopté à l'unanimité des élus des instances de gouvernance de chaque organismes, réparti équitablement les représentations et mandats de la FNSP et rappelle les valeurs communes qui soudent cet engagement.

Les valeurs communes aux trois entités sont les suivantes :

- *qualité du service et éthique professionnelle* : par la promotion de la professionnalisation, de la sécurisation du travail, de la certification et de toute évolutions des règles et des pratiques allant dans le sens du meilleur service rendu au domicile, pour les bénéficiaires du services comme pour les salariés et intervenant à domicile ;

.../...

---

<sup>1</sup> Déclaration d'engagements pour la création de la Fédération nationale du service aux particuliers (FNSP).

- *diversité et pluralité des métiers* : par la défense de l'ensemble des entrepreneurs et employeurs du secteur agissant sur l'ensemble des métiers du champ des services et de l'aide à la personne ; des acteurs entrepreneuriaux quelle que soit la taille de leur entreprise (TPE-PME, réseaux nationaux, filiales, etc.), de leur régime juridique (prestation, mandat, mise à disposition), de leur modèle économique (agences intégrées, franchises, coopératives, indépendants).
- *cohésion d'ensemble et force de proposition* : par la recherche et le suivi de synergie entre les différents acteurs économiques privés du secteur<sup>2</sup> et par la mobilisation de moyens, humains, financiers et matériels, propres à renseigner une bonne connaissance du secteur et du rôle des acteurs entrepreneuriaux et employeurs et de porter des propositions pour accompagner, voire susciter, leur évolution ;
- *proximité et territorialité* : par l'animation de réseaux de chefs d'entreprise référents sur l'ensemble du territoire national, ayant entre autres mission de les représenter auprès des pouvoirs publics territoriaux, les instances consulaires et tout organisme partenaires des acteurs entrepreneuriaux et employeurs du secteur.

### **Une gouvernance respectueuse de la pluralité des acteurs entrepreneuriaux**

Pour remplir sa mission, le président de la future FNSP disposera à ses côtés de quatre vice-présidents choisis à parités parmi les élus des fédérations signataires du « projet commun ». Les réseaux de référents territoriaux des fédérations seront homogénéisés pour couvrir l'ensemble du territoire national, y compris les DOM, au niveau régional et départemental.

Par ailleurs, la FNSP conservera l'intégralité des mandats paritaires actuellement assurés par les fédérations et le syndicat, ainsi que les engagements et conventions de partenariats en cours. La FNSP aura la double affiliation au MEDEF et à la CGPME.

Sous réserve de la phase d'audit technique actuellement en cours, le « projet commun » sera formellement présenté et soumis à l'approbation des adhérents par chacune des fédérations et par le syndicat avant la fin de l'année, lors d'assemblées générales extraordinaires.

### **Se configurer pour gagner la bataille de l'emploi**

Alors que le service prospectif du Premier Ministre, France Stratégie, évalue le potentiel d'emplois à créer dans les SAP à 1,2 million d'embauches d'ici 2022, les fédérations et le syndicat entendent, en se reconfigurant en grande fédération nationale, s'organiser pour gagner la bataille de l'emploi aux côtés des pouvoirs publics.

Rappelant que l'exceptionnel potentiel d'emplois des SAP est connu depuis plusieurs années, les fédérations et le syndicat regrettent que les freins à l'embauche n'aient pas encore été levés. Dénoncées par les entreprises du secteur depuis 2010, les conséquences sur l'activité de l'instabilité fiscale et réglementaire devenu massive et chronique – jusqu'à cinq modifications du cadre fiscal en 2013 (!) – ne sont pas prises suffisamment en compte par les décideurs politiques. Ainsi, de nombreuses études démontrent un impact de 170 000 emplois non créés<sup>3</sup> et de plus de 40 000 emplois détruits du fait de l'« érosion » du cadre fiscal applicable aux entreprises, prestataires, mandataires et coopératives du secteur<sup>4</sup>.

.../...

<sup>2</sup> Résidences services, particuliers employeurs, coopératives, autoentrepreneurs, etc.

<sup>3</sup> Voir notamment, O. Wyman, *Services à la personne, pourquoi cela ne marche pas mieux ?*, 2014.

<sup>4</sup> Voir notamment, O. Wyman, *Services à la personne : bilan économique et enjeux de croissance*, 2012.

Les signataires de la future FNSP s'engagent à poursuivre la bataille de l'emploi en portant auprès des pouvoirs publics les propositions concrètes propres à libérer les freins à l'embauche dans l'un des plus importants potentiels d'emplois en France.

Forts d'une envergure renforcée et d'une ambition renouvelée, les promoteurs de la FNSP et l'ensemble de leurs adhérents disposeront d'une fédération nationale qui sera un partenaire des pouvoirs publics, déterminé et constructif.

\*

## Contacts

Fesp et Sesp : 01 53 85 40 80

Fédésap : 01 75 43 77 20

\*\*\*